Une grave affaire

d'exploitation de paris aux Courses

devant le Tribunal de la Seine

UN NOTABLE ROUBAISIEN, APPARENTÉ AUX RICHES FAMILLES DE LA RÉGION, SERAIT COMPROMIS

Paris, 2 janvier. — M. C..., industriel à Roubaix et beau-frère d'une des plus notables personnalités de cette ville, est venu déposer comme témoin, aujourd'hui, devant la 10e chambre correctionnelle, dans une grosse affaire de courses.

Quatre joueurs de grande échelle, M. T..., propriétaire d'un écurie de quarante chevaux ; M. S..., propriétaire lui-même de quelques chevaux, et enfin MM. Albert B... et Georges A..., étaient accusés de tenir une agence clandestine de paris aux courses et de se livrer ainsi à une assez vaste exploitation.

D'après les agents de la sûreté qui les ont « filés », il aurait résulté ceci, que T..., sur le champ de courses, donnait les ordres à B..., qui les transmettait par signaux à S..., qui jouait ensuite. De cette façon, les compères jouaient à la pelouse, au pesage ou au pavillon suivant que la cote, au dernier moment, se trouvait meilleure dans l'une ou l'autre des ces parties du champ de courses.

D'autre part, M. S... était accusé d'exécuter les couvertures de M. T...

Enfin, un agent de la sûreté, sans toutefois pouvoir fournir de preuve convaincante, a prétendu que M. C..., de Roubaix, faisait dans cette ville la concentration des paris.

Lorsque M. C... est venu déposer, sa protestation fut véhémente :

« Il y a vingt ans que je joue aux courses. Je suis considéré comme un gros et heureux gagnant. M. S... m'a proposé une association. Cette association m'a plu parce qu'elle me permettait de jouer des chevaux qu'il est impossible de jouer seuls, par exemple des chevaux qui n'ont pas encore fait leur preuve.

» On m'accuse de faire à Roubaix la concentration des paris, c'est une accusation calomnieuse. Mon nom proteste contre cette imputation. Je suis joueur, c'est vrai, mais joueur honnête. J'ai comme beau-frère (ici le nom d'un personnage nombreux), je suis allié aux meilleures familles de la région, tout cela vous prouve que je ne suis pas ce qu'on vous a dit.

» Enfin, je ne croyais pas faire une faute en m'associant à M. S... Si vous jugez que c'en est une, eh bien ! j'abandonnerai les champs de courses de France et j'irai jouer à Bruxelles. »

Jugement à huitaine.

Les suites d'un pari

Florac, 2 janvier. — Un dimanche du mois de novembre dernier, un jeune cultivateur de Chanac (Lozère), Alfred Sarrut, récemment libéré du service militaire, se trouvait dans un café de cette localité, attablé avec plusieurs autres consommateurs. Il parie qu'il boirait un litre d'eau-de-vie en moins de cinq minutes. Le pari fut tenu par deux des consommateurs, les sieurs Brejon et Malaval, et le propriétaire du café le sieur Gleize, présent, laissa faire.

Sarrut avala le litre d'eau-de-vie à l'aide d'un verre à bière. Mais à peine avait-il absorbé le dernier, qu'il s'abattait comme une masse sur le plancher et rendait le dernier soupir quelques heures après sans avoir repris connaissance.

Poursuivis pour ces faits à la requête du procureur de la République de Marvejols, les parieurs Brejon et Malaval et le cafetier Gleize viennent de comparaître devant le tribunal correctionnel de cette ville, qui a relaxé le premier et condamné les deux autres, savoir : Malaval à 25 francs d'amende et Gleize à 50 francs de la même peine, et tous deux solidairement aux dépens.

En sa qualité de patron de l'établissement, Gleize a été déclaré responsable de ce malheureux accident et, en outre de sa condamnation, il a reçu une verte semonce de la part du président.

Le Scandale de Biarritz

UNE JEUNE FILLE ARRÊTÉE

Bayonne, 2 janvier. — La confrontation que nous avions annoncée a eu lieu samedi, à Bayonne entre le docteur Long-Savigny et Mme Labeguerie. M. Laube, juge d'instruction, fit mander d'abord la femme Labeguerie et, en présence des deux avocats, lui donna lecture de ses précédents interrogatoires.

Elle déclara les maintenir dans leur intégralité. La femme Labeguerie ayant, en outre, et sur une question du magistrat, déclaré qu'elle était prête à renouveler ses affirmations en présence du docteur Long-Savigny lui-même, celui-ci fut introduit. Une fois encore, lecture fut donnée des déclarations faites par la femme Labeguerie, au cours de l'instruction, et une fois encore elle les affirma comme l'expression même de la vérité.

Appelé à donner son avis sur ces déclarations, le docteur Long-Savigny répondit qu'il ninit être l'auteur des faits auxquels l'inculpée faisait allusion.

En présence de ces affirmations contraires, et ni l'un ni l'autre des accusés ne modifiant son attitude, ils furent respectivement ramenés dans leur cellule.

Dans des lettres rendues publiques, MM. Forsans sénateur, maire de Biarritz, et Garat, député maire de Bayonne, se déclarent convaincus que le docteur Long-Savigny est victime de machinations ourdies par ses adversaires politiques.

En attendant, la jeune personne dont nous parlions l'autre jour et que la police recherchait comme compromise dans l'affaire Long-Savigny, vient d'être arrêtée près de Saint-Sébastien, où elle s'était réfugiée.

Elle se nomme Marie Calou.

Marie Calou est l'aînée de sept filles. Elle vient d'atteindre sa vingt et unième année. D'une beauté fine et grave, Mlle Calou fit la connaissance d'un Anglais, M. H..., homme déjà mûr, et qui semble tout de suite fort épris. On jasa naturellement, et la famille de la jeune fille, qui avait rompu toutes relations avec elle, la fit néanmoins surveiller étroitement.

On apprit ainsi que le docteur Long-Savigny faisait des visites fréquentes et suspectes à l'hôtel où elle logeait. Le bruit grossit. Une enquête fut ouverte et les pièces que le parquet recueillit parurent suffisamment probantes pour qu'un mandat d'amener fut lancé. Mais Mlle Calou avait disparu et s'était réfugiée à Irun.

Prévenue par un ami que sa retraite était découverte, elle partit la nuit pour Saint-Sébastien et se logea dans une pension de famille sous le nom de Mme John, professeur de piano.

Au moment de l'arrestation, on avait confisqué le revolver auquel Mlle Calou était décidée, paraît-il, à recourir pour se soustraire à un scandale public.

M. Garat médecin légiste de Bayonne, doit demain examiner l'état de Mlle Calou. On ne peut encore savoir à quelle date (proche assurément) Mlle Calou sera déférée au parquet de Bayonne.

Accidents de chemin de fer

DEUX DERAILLEMENTS

Lyon, 2 janvier. — Un accident est arrivé cette nuit en gare de Lyon-Perrache. Au cours d'une manœuvre, une machine a pris en écharpe un wagon de messageries, et l'a fait dérailler ainsi que le tender.

Une équipe du dépôt a dû travailler une partie de la nuit pour remettre sur un rail le wagon déraillé.

Bordeaux, 2 janvier. — Le train qui part de la Roche-sur-Yon, à 6 h. 25, a déraillé en gare d'Alzenay.

Deux wagons de voyageurs et trois de marchandises ont été endommagés.

En travaillant au déblaiement de la voie, un homme d'équipe s'est cassé une jambe. Les voyageurs ont dû être transbordés.

Sur la tombe de Gambetta

Nice, 2 janvier. — MM. Eugène Etienne et Joseph Reinach sont venus avec MM. Jolly, préfet ; Sauvan, sénateur, et Poulan, député, déposer des couronnes sur la tombe de Gambetta.

Deux attentats à la dynamite

A ARLES

Arles, 2 janvier. — Ce matin, à quatre heures, un engin constitué par une boîte à conserves, bourrée de poudre et de morceaux de fonte, et entourée de fils de fer, a explosé devant le domicile de M. Chapuis, commissaire central à Arles, rue Porte-Laure.

L'explosion, d'une extrême violence, a causé des dégâts importants à l'immeuble.

Le parquet de Tarascon, immédiatement prévenu, a ouvert une enquête dont les premiers résultats établissent que l'attentat était dirigé contre M. Chapuis.

A RENNES

Rennes, 2 janvier. — Un ouvrier serrurier nommé Robert qui était en pension chez M. Alban débitant à Janzé, ayant été congédié par celui-ci le 23 décembre, à la suite d'une scène de violences, se montra très affecté de son renvoi et conçut un tel ressentiment qu'il résolut de se venger en faisant sauter la maison de son logeur.

La nuit dernière, Robert creusa un trou profond de 50 centimètres dans le mur de l'immeuble et y déposa une bombe.

L'engin éclata mais seul Robert fut victime de son attentat et fut tué. Son corps a été retrouvé complètement déchiqueté.

Ballon allemand disparu

Berlin, 2 janvier. — On est très inquiet à Berlin au sujet du sort du ballon sphérique Hildegrand, à la Société berlinoise d'aérostation, qui est parti depuis jeudi dernier de Berlin et qui, depuis, n'a pas été vu.

Ce ballon était monté par l'avocat Cors et par un passager. M. Cors avait l'intention de rester 48 heures dans les airs.

Les recherches faites pour retrouver les aéronautes n'ont donné jusqu'ici aucun résultat.

Le ballon avait pris la direction de la mer Baltique.

Mort mystérieuse

LE PÉNICHIEN FUT-IL ASSASSINÉ ?

Lorient, 2 janvier. — Le cadavre de M. Jean Denoual, de Saint-Vincent, patron d'une péniche faisant un service sur la rivière Aff, a été trouvé dans cette rivière en face du village de la Planchette.

Le corps portait la trace de plusieurs coups de feu dont un à la tête a déterminé la mort.

La parquet se rend sur les lieux.

La mort du boxeur

Liverpool, 2 janvier. — Le boxeur Dick Knock a comparu devant le tribunal de Liverpool sous l'inculpation d'avoir causé la mort d'Albert Davies, (connu sous le pseudonyme de Jim Holland) au cours d'un match de boxe qui a eu lieu le 22 décembre aux arènes de Liverpool.

L'affaire a été remise à huitaine. Le tribunal a accordé la mise en liberté provisoire du prévenu sous caution de 5.000 francs.

DANS LA RÉGION

A SAINT-AMAND

Tragique accident en gare

UN VISITEUR EST TUÉ EN EXÉCUTANT UNE RÉPARATION

M. Louis Cornil, visiteur au chemin de fer du Nord, réparait le thermo-syphon d'une voiture, lundi dans la matinée. Il avait dû se placer dans le wagon pour exécuter sa réparation.

Que se produisit-il ? M. Cornil avait-il évité de placer les signaux, jugeant la réparation de brève durée ? Toujours est-il qu'une locomotive lancée sur la rame de wagons dans l'un desquels se trouvait Cornil vint heurter violemment les véhicules, dont le choc écrasa le malheureux ouvrier.

Relevé par des employés de la gare, Cornil fut transporté dans le bureau du chef de gare. Un docteur appelé aussitôt ne put que constater le décès.

Louis Cornil était âgé de 42 ans. C'était un travailleur très estimé. Il faisait partie, depuis la fondation de cette société, du conseil d'administration de la coopérative ouvrière la *Fraternelle*.

A TOURCOING

Un cheminot révoqué tente de se suicider

François Doutreluigne, demeurant 20, rue de Valmy, ex-agent de la compagnie des chemins de fer du Nord, révoqué à la suite de la grève, a tenté de se suicider, dimanche soir, vers 11 heures, en se portant un coup de couteau dans la poitrine.

Le poumon gauche a été perforé. L'état du désespéré est des plus graves.

A ESTAEBRUCQUE

Rixe mortelle

Au cours d'une discussion survenue le jour du nouvel an, entre le sieur C... et Vandoome Théophile, celui-ci reçut un violent coup de pied dans l'aine.

Vandoome est mort, après de vives souffrances.

Le docteur Decouvelaere a pratiqué l'autopsie. La gendarmerie procède à une enquête.

Postes et télégraphes

DISTINCTIONS HONORIFIQUES

Nord

Est transformée en médaille d'argent des Postes et des Télégraphes, la médaille de bronze décernée à M. Louis Jules, facteur chef à Lille.

La médaille de bronze est décernée à MM. Beaugrand, facteur chef à Fourmies ; Bogaert, facteur suburbain à Hazebrouck ; Cauchy, facteur rural à Montigny-en-Ostrevent ; Durie, facteur rural à Steenvoorde ; Fréchelle, facteur chef à Lille ; Laurent, courrier convoyeur à Hazebrouck ; Lerminet, courrier convoyeur à Lille ; Marchand, facteur des télégraphes à Valenciennes ; Ovelacq, doyen des facteurs de ville à Lille ; Peeters, facteur de ville à Lille ; Schapman, facteur de ville à Roubaix ; Verrier, facteur rural à Thiant ; Wayenburg, facteur local à Godewaersvelde.

Pas-de-Calais

MM. Bidis, facteur de ville à Béthune ; Jonquel, facteur rural à Sus-Saint-Léger.

Voir en dernière page

L'ANNONCE DE

Notre Almanach 1911

DERNIÈRE HEURE

(Par Services Télégraphiques et Téléphoniques Spéciaux)

La mort du marin russe

LA SENTINELLE, EN OBÉISSANT A LA CONSIGNE N'A FAIT QUE SON DEVOIR

Toulon, 2 janvier. — L'enquête sur l'incident d'hier soir s'est poursuivie toute la matinée par les soins de M. Drangeon, consul de Russie, Smirnoff, commandant en second du « Slava » et du capitaine Legrand, délégué par le colonel du 11e de ligne.

Le matelot a été reconnu pour être un chauffeur nommé Zemoul Galsolroff, musulman, âgé de 20 ans.

Son camarade, qui essuya un coup de revolver de l'artilleur Girard, se nomme Jean Skorvotzoff. Il a été interrogé en présence du commandant en second du « Slava » qui servait d'interprète.

Il a reconnu l'erreur que Galsolroff et lui ont commise en s'approchant de la poudrière.

Mis en présence de la sentinelle Calle qui tua Galsolroff le chauffeur Skorvotzoffa dit : « A sa place, j'en aurais fait autant. »

Et il a serré la main au soldat français.

Les obsèques du matelot russe auront lieu demain matin. Une délégation des troupes françaises y assistera.

Un charretier assassiné

Lucerne, 2 janvier. — Un charretier, nommé Egli, âgé de 40 ans, marié et père de cinq enfants, a été trouvé mort sur le trottoir de Moosmattstrasse, à Lucerne. Il avait été victime d'un attentat et portait une affreuse blessure au front.

Il résulte de l'enquête ouverte par la police qu'Egli venait de remiser sa voiture et rentrait chez lui, lorsqu'il fut attaqué. Sa sacoche, qui avait été vidée, devait contenir 160 francs.

Plusieurs arrestations ont déjà été opérées.

Les cheminots italiens votent la grève

Rome, 2 janvier. — La direction du Syndicat des cheminots communique que les trois quarts de ses associés ont décidé la grève générale qui devra éclater sur l'ordre du comité. Il faut remarquer cependant que les cheminots non révolutionnaires n'ont pas encore donné leur consentement à la grève, et ils sont nombreux, surtout en Piémont.

Dans le cas de grève, le sabotage sera appliqué avec tous les moyens possibles.

On annonce que le gouvernement prend des mesures de protection pour prévenir la grève et assurer le service.

Les typos de Nantes votent la grève

Nantes, 2 janvier. — A une très faible majorité, la grève générale du Livre a été votée, la nuit dernière, à Nantes. Tous les fournisseurs de Nantes ont paru hier matin et on ne croit pas qu'ils puissent être interrompus. La grève ne reposant pas sur des bases sérieuses, rencontre, chez les typographes surtout, une certaine résistance. Il est plus que probable qu'une entente va intervenir. La journée actuelle du typographe est de 6 francs, le Syndicat demande 6 fr. 50.

Accident mortel au passage à niveau

Laon, 2 janvier. — Un terrible accident s'est produit à Chauny : deux enfants, les frères Poyard, s'étaient engagés sur le passage à niveau et voulaient traverser la voie au moment où le rapide arrivait à toute vitesse. La garde-barrière suppléante, Mlle Vasseur, après avoir essayé de leur faire rebrousser chemin, s'élança au péril de sa vie pour sauver les gamins, qui ne voyaient point le rapide arriver. Elle parvint à saisir le plus jeune, mais l'aîné, Maurice, âgé de 8 ans, fit un écart pour s'échapper.

Le train frôla Mlle Vasseur, enleva l'enfant qu'il broya et rejeta cent mètres plus loin.

Ce terrible accident a causé la plus vive consternation à Chauny.

La grève des mineurs dans le bassin de Liège

Liège, 2 janvier. — Le mouvement gréviste prend une grande extension dans le bassin de Liège.

Plusieurs charbonnages ont dû aujourd'hui, cesser complètement leur exploitation.

Le nombre des grévistes est actuellement de près de 12.000.

Drame dans une cave

UNE FEMME TUÉE. — ARRESTATION DU MARI

Clermont-Ferrand, 2 janvier. — Ce soir, le parquet de Clermont s'est transporté à la Roche-blanche, petite commune des environs, où une jeune femme de 25 ans, Alice Gazet, vient de trouver la mort dans des circonstances dramatiques.

En descendant à la cave pour tirer du vin, elle reçut en pleine figure la charge d'un pistolet braqué derrière la porte.

Le mari, interrogé, prétend avoir installé un piège contre les voleurs, mais des témoignages semblent établir qu'il avait prémédité le meurtre de sa femme.

C'est un mauvais sujet, d'une inconduite notoire, la terreur du pays. Il a été mêlé à plusieurs histoires retentissantes.

Le parquet a ordonné son arrestation.

La victime laisse deux fillettes âgées, l'une de 5 ans, l'autre de dix mois.

Encore un crime mystérieux à Londres

Londres, 2 janvier. — Le cadavre d'un petit propriétaire israélite français, Léon Baron, 50 ans, a été trouvé hier dans un puisson, sur le territoire de la commune de Clacham (Londres).

La tête était broyée. On rattache cet assassinat à l'affaire d'Houndsditch.

L'IDENTITE DU CADAVRE

Londres, 2 janvier. — L'homme trouvé assassiné à Clapham Comon vient d'être reconnu. C'est un français, Léon Baron, qui avait quitté la France depuis 15 ans et habitait dans Jubilee Street, à l'Est de Londres.

Ses deux frères ont été retrouvés, mais ils n'ont pu donner aucun renseignement utile.

La police est convaincue qu'il ne s'agit nullement d'une vengeance, mais d'un crime ordinaire ; la victime avait été en effet dépouillée de tout ce qu'elle possédait.

Le sang coule en Turquie

Constantinople, 2 janvier. — Dix rebelles ont été tués au cours des engagements entre les troupes turques et les rebelles qui se refusaient à rendre les objets pillés par eux pendant les événements de Kerak.

La condamnation de Durand et la C.G.T.

Paris, 2 janvier. — La C. G. T. a voté ce soir l'ordre du jour suivant :

Le Comité confédéral, réuni extraordinairement en présence de la commutation de peine du condamné à mort l'ouvrier Durand secrétaire du Syndicat des charbonniers du Havre, rappelle que l'objet de la campagne entreprise par lui en conformité des décisions des organisations ouvrières, A été et reste la libération complète définitive de notre camarade.

» En conséquence, il ne voit dans la commutation de peine qu'un compromis scandaleux entre la vérité, les preuves d'innocence de Durand et les exigences de la réaction syndicaliste.

»Enregistre avec satisfaction l'enthousiasme et l'élan de réprobation manifestés par les travailleurs, mouvement qui ira en s'accentuant et qui déjà a gagné les milieux dans lesquels les principes de justice sont encore en considération ;

» Adresse ses remerciements à toutes les organisations étrangères qui se sont jointes à lui ;

» Décide de poursuivre jusqu'à satisfaction complète l'agitation entamée ;

» Donne mandat à la Commission de la grève générale, d'accord avec le bureau confédéral d'organiser la campagne par voie d'affiches, de tracts, de tournées, de réunions, de meetings, etc., en vue de préparer un mouvement général de toutes les forces ouvrières organisées.

Une octogénaire brûlée vive

Grenoble, 2 janvier. — Mme veuve Sain, âgée de 84 ans, nettoyait une lampe à pétrole en ayant laissé imprudemment la mèche allumée. Soudain, le liquide s'enflamma et la lampe fit explosion. Mme Sain fut entourée par un tourbillon de flammes et horriblement brûlée sur tout le corps, malgré les prompts secours apportés par les voisins.

La malheureuse fut amenée en automobile à l'hôpital de Grenoble, où elle expira dans la nuit au milieu d'atroces souffrances.

Le naufrage du "Norma"

NOMBREUSES ÉPAVES. — PAS DE CADAVRES.

Alger, 2 janvier. — Trois brigades de gendarmerie, des douaniers et des agents du service de la sûreté se sont rendus sur le littoral pour empêcher le pillage des épaves du « Norma » par les indigènes, et surtout, le cas échéant, la mutilation des corps des victimes que la mer pourrait rejeter.

La houle, toujours forte, empêche les embarcations de pêche de se rendre sur les lieux.

On a recueilli dans la journée sur le rivage quantité d'épaves, notamment trois ceintures de sauvetage, une bouée portant l'inscription « Norma-Alger », la roue du gouvernail, des panneaux de la cale, un mât brisé, des avirons et le gouvernail des embarcations du bord.

Aucun cadavre n'a été encore trouvé.

Le naufrage s'est produit sur la face ouest du cap Chenoua, à l'endroit dit : les Trois-Ilots.

La grâce de la comtesse Tarnowska

Rome, 2 janvier. — « Le Messagero » croit savoir que la comtesse Tarnowska ne sera pas graciée, comme le bruit en a couru, mais qu'elle sera seulement transférée dans une autre prison, où elle serait placée à l'infirmerie, ou bien dans une maison de santé, où elle resterait sous la surveillance des autorités.

Un libertaire poursuivi

Montpellier, 2 janvier. — Sur le rapport de M. Eymery, commissaire spécial à Montpellier, le Parquet a décidé d'exercer des poursuites, pour provocation à l'assassinat, contre le libertaire Cathala, de Béziers, à la suite des paroles qu'il aurait prononcées dans un meetingv de protestation en faveur des cheminots.

Fin de grève en Angleterre

Londres, 2 janvier. — Six mille mineurs qui étaient en grève depuis trois mois dans la vallée d'Aberdare ont repris le travail aujourd'hui.

Un complot au Portugal

Londres, 2 janvier. — Les journaux publient une dépêche de Madrid disant que, malgré les démentis officiels, des bruits alarmants continuent à circuler sur la situation en Portugal.

Une dépêche annonce que des centaines d'arrestations ont été opérées, qui se rattacheraient à un complot royaliste.

Le caporal Deschamps devant les Assises

Châlons-sur-Marne, 2 janvier. — Le caporal Deschamps, auteur du vol de la mitrailleuse, au fort de Mont, comparaîtra demain à la cour d'assises à la prochaine session. Les débats auront lieu à huis clos.

On se souvient que le vol fut commis dans la nuit du 27 au 28 août 1910. Deschamps qui disparaître et échapper aux recherches dont il était l'objet jusqu'au 14 avril 1910, où il vint se faire arrêter à Paris, place de la Bastille.

On se rappelle également qu'une artiste de café-concert, Marguerite Lefrou, la maîtresse de Deschamps, fut condamnée à quatre mois de prison pour avoir donné asile au caporal, à Toul, au moment où il se dirigeait vers l'Allemagne.

L'Election sénatoriale de Meurthe-et-Moselle

Nancy, 2 janvier. — On annonce aujourd'hui la candidature à l'élection sénatoriale de M. Emile Gentil, ancien gouverneur général de l'Afrique occidentale française, actuellement percepteur à Bordeaux.

M. Gentil se présentera comme radical indépendant.

On annonce en même temps la création prochaine d'un nouveau régional, la « Lorraine républicaine », qui défendra cette candidature.

Il sera rédigé par M. Félix Maire.

On sait que les groupements républicains de Meurthe-et-Moselle ont déjà désigné comme candidat M. Gustave Chapuis, questeur à la Chambre.

Explosion mortelle aux Tramways

Saint-Sébastien, 2 janvier. — Une explosion s'est produite dans l'atelier des tramways.

Il y a eu un mort et deux blessés.

FEUILLETON DU 23 JANVIER. — N. 61

LE

Trou du Souffleur

par Pierre Decourcelle

Tous les deux, le vieillard et l'enfant, se tenant par la main, se mirent en route. Quelque long que fût le chemin, il leur parut néanmoins assez court, tant ils étaient heureux de l'occasion, qui s'offrait à eux de prouver leur gratitude à cet inconnu qui s'était montré si empressé à leur endroit.

Vers la fin du trajet, cependant, Césaire éprouva quelque fatigue, et il lui fallut s'asseoir, pendant quelques minutes, sur un banc, tandis que Denise, émerveillée par la beauté du quartier, admirait les maisons et s'extasiait devant la somptuosité des magasins.

Quelle différence avec les modestes boutiques de la Villette !...

A ses yeux, chaque étalage prenait l'aspect d'un véritable paradis.

On juge de la joie admirablement feinte avec laquelle Maillery accueillit le grand-père et l'enfant.

Tout d'abord, il tint à leur offrir une légère collation. Tandis que Denise se régalait d'un pot de confitures et de croissants chauds que le romancier avait envoyé chercher, Chaventon dégustait à petites gorgées un verre de vieux bordeaux, dans lequel il trempait un biscuit, avec une satisfaction non dissimulée.

— Fameux ! dit-il en faisant claquer sa langue contre son palais.

Et, après un moment de réflexion, il ajouta :

— C'est de la récolte de soixante-quinze... ou du soixante-dix-huit...

— C'est, en effet, du soixante-dix-huit, fit Maillery avec un étonnement simulé... Vous vous y connaissez ; je vois !

— C'est que j'ai été de la partie... J'étais propriétaire dans le Midi... Puis, la mévente, les inondations, et beaucoup d'autres choses, m'ont obligé à vendre mon petit domaine !

Ressaisi par ses tristes souvenirs, le vigneron s'était levé pour prendre congé. Maillery le retint.

— Vous ne vous en irez pas ainsi... Nous avons d'abord à régler cette affaire-là.

Il désignait le portefeuille déposé sur son bureau.

Le vieillard eut un geste de protestation.

— Comment, monsieur ! s'écria-t-il avec un accent indigné. Vous imaginez-vous que c'est l'appât d'une récompense qui nous a fait vous rapporter ceci ?

— Vous plaisantez !... Je suis persuadé que vous êtes un parfait honnête homme... Vous aurais-je accueilli comme je l'ai fait si je n'en avais la conviction !... Mais ces affaires sont les affaires... Précisément, comme vous entriez, je venais d'envoyer une annonce aux journaux promettant une récompense de mille francs à la personne qui me rapporterait ce portefeuille.

Chaventon s'exclama :

— Mais je ne veux pas !...

— Ah ! pardon, déclara Maillery avec autorité... Il n'est pas en votre pouvoir de me faire manquer à l'engagement que j'ai pris. La récompense que je me suis engagé à donner, si je remettais la main sur ce que j'avais perdu vous est acquise, et il m'est en toute loyauté, impossible de la conserver. Ces mille francs ne m'appartiennent plus !

Comme Césaire persistait dans son refus, s'acharnant à démontrer qu'il ne voulait pas que son acte pût être attribué à la moindre pensée de cupidité ou de lucre, l'écrivain fut le billet de banque dans la main de Denise.

— Je m'adresse à votre conscience, cher monsieur ! dit-il d'une voix ferme. Vous n'avez pas le droit de priver cette enfant de la récompense qui lui appartient... Car, c'est elle, j'en suis sûr, qui a trouvé ce portefeuille... N'est-ce pas, ma mignonne ?

Toute joyeuse, Denise répondit avec une pointe de fierté :

— Oui, monsieur, c'est moi... Je l'ai vu tout de suite, sous le banc, à l'endroit où vous étiez assis !

— Vous voyez ! fit l'associé de Coquillet, caressant d'une main paternelle les jolis cheveux de la fillette.

Et, continuant à s'adresser à celle-ci :

— Ce billet est pour toi, mon enfant... Non pour te récompenser d'avoir agi comme tu le devais, mais pour que tu te rappelles le monsieur avec lequel tu t'es montrée si gentille... Ce n'est pas une récompense, c'est un souvenir !

Il ajouta en manière de plaisanterie :

— Tu pourras le faire encadrer, s'il t'en prend la fantaisie !

Puis, ayant embrassé la petite et serré la main à son compagnon, il les accompagna lui-même jusqu'à la porte d'entrée.

Lorsqu'il l'eut refermée sur eux, il revint dans son cabinet, prit la liasse de billets de banque contenue dans le portefeuille, et passa dans une pièce contiguë.

Coquillet s'y trouvait, le visage radieux.

— Eh bien ! fit le romancier... Vous avez entendu ?

— Oui... Et j'ai admiré le talent avec lequel vous avez joué la petite comédie que vous avez si ingénieusement imaginée !

— Ce n'était pas bien difficile, et pour mettre dedans ce brave homme, il n'était nullement besoin d'avoir le talent d'un Féraudy ou d'un Coquillet !

Les mains de l'acteur étreignirent avec force celles de son ami.

— Grâce à votre idée, voici ces pauvres gens assurés au moins pour trois mois contre les privations !

— Mais, dites donc, mon cher maître, reprit l'ancien pensionnaire de Minorel, savez-vous que vous jouiez gros jeu, et que le risque que vous couriez n'était pas mince

— Quel risque ?

— Dame ! Si une autre personne que le vieux Chaventon ou sa fillette avait découvert cette petite mine d'or, et si, moins scrupuleuse, elle avait gardé vos billets de banque ?...

— La perte n'eût pas été grosse ! fit le romancier en souriant dans sa barbe.

— Mazette !... Comme vous y allez !... Vingt-cinq mille francs !...

— Regardez-les bien ! dit Maillery, passant la liasse à Coquillet.

Un peu étonné, ce dernier obéit à l'invitation qui lui était faite. Après un examen attentif des précieux papiers, il poussa une exclamation de surprise.

— Mais non !... Je ne me trompe pas... Il me semble bien...

— Il vous semble juste, mon ami... Et si vous voulez vous souvenir qu'avant-hier je vous ai demandé l'adresse de votre ancien et habile chef d'accessoires, vous comprendrez !

— Des billets faux !...

— Et qui, vous l'avez vu, font honneur au talent de cet excellent Joussette !

— Ah ! par exemple, voilà qui est plus parfait encore !

— Dame ! Puisque nous usions d'un moyen de comédie, conclut philosophiquement l'écrivain, n'était-il pas tout naturel d'employer des accessoires de théâtre ?

VII

Un allié de plus

Ainsi que Maillery l'avait dit à son compagnon, la première condition obligatoire pour se lancer de nouveau sur la piste du mystérieux Guillaume Piquemoir était de se procurer son signalement.

C'est ce qu'avait expliqué le romancier, dans une lettre détaillée et éloquente, qu'il avait adressée de Paris, à maître Escaupont.

Mais les journées s'écoulaient, et aucune réponse du digne tabellion bruxellois n'était parvenue encore aux deux amis.

Peut-être la nouvelle assistance réclamée de lui paraissait-elle au formaliste notaire une concession à laquelle son caractère et son devoir professionnel lui interdisaient de se prêter...

Les deux amis se perdaient en conjectures.

Cependant, Maillery s'était remis au travail avec d'autant plus d'acharnement qu'il avait pas mal de temps perdu à rattraper, et Coquillet se trouvait livré seul à sa tristesse et à son découragement.

Aucune proposition — et Dieu sait s'il lui en avait été fait ! — n'avait pu vaincre sa répugnance contre le théâtre. La pensée de reparaître aux feux de la rampe, de provoquer le rire des spectateurs, alors que le désespoir et le remords hantaient son âme, cette idée seule provoquait chez lui comme une nausée.

L'inanité de la poursuite entreprise de concert avec Jules Maillery avait réveillé en Coquillet la douloureuse et déchirante obsession qui le torturait.

Que de victimes avait causé sa légèreté !...

Alain Chaventon, d'abord !... Et aussi le vieillard, l'enfant, les deux femmes voués par lui à la misère et peut-être à la mort...

Pendant de longues heures, le comédien, fuyant les boulevards et les endroits bruyants de Paris, se réfugiait au fin fond des allées les plus désertes du bois de Boulogne, poursuivi par le désir de plus en plus ardent de réparer le mal qu'il avait fait.

Mais comment y parvenir ?...

Il ne lui suffisait pas, grâce au billet de mille francs remboursé par lui à Maillery, d'avoir assuré, pendant quelques mois, l'existence de tous ces infortunés, de s'être efforcé — vainement, il est vrai — de réhabiliter le pauvre diable qu'il avait fait condamner... Coquillet songeait encore, songeait surtout, au bonheur d'Antoinette.

S'il pouvait arriver à rendre à la jeune femme son fiancé, ce fiancé que la prétendue culpabilité d'Alain lui avait fait perdre, n'aurait-il pas la consolation de penser que, par-delà le tombeau, sa victime lui pardonnait ?

Tout au moins, il semblait à l'acteur que s'il parvenait à ce but, sa conscience se trouverait soulagée d'un poids accablant.

Mais comment atteindre un tel résultat ?...

Tout d'abord, ainsi qu'il le faisait autrefois lui-même pour ses rôles, Coquillet s'était évertué à créer le caractère de Justin Vignal. Il avait tâché de se mettre, en quelque sorte, à la place du peintre et de reconstituer la mentalité qui lui apparaissait comme devant être celle de l'ancien amant de Nelly Claymore.

Après de longues réflexions, il en était arrivé à cette conclusion que Vignal, au bout de quelques mois donnés à son désespoir, n'avait pu faire autrement que de reporter sa pensée sur celle qu'il avait trahie, et qu'il devait assurément regretter les tragiques circonstances qui semblaient l'avoir à jamais séparé de l'adorable jeune fille à laquelle autrefois — il n'y avait pas bien longtemps encore — il aurait de consacrer sa vie.

(A suivre).